

INSCRIPTION 2024-2025

Vous pouvez retirer votre dossier d'inscription dès la publication de votre affectation. Vous pouvez également le remplir sur place lors des permanences d'inscription : la présence d'un responsable est obligatoire pour l'inscription des élèves en seconde.

Afin de **garantir votre place** au sein de l'établissement, vous devez nous rapporter le dossier d'inscription **complet à la date indiquée** et avec les documents demandés.



Pour les élèves de seconde, la présence d'un responsable légal est nécessaire à l'inscription.

DOSSIER d'INSCRIPTION à rendre **IMPÉRATIVEMENT** le :

Jeudi 27 juin → 13h30 - 19h00

Vendredi 28 juin → 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Samedi 29 juin → 9h00-12h00.



AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTÉ !

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

- Fiche d'urgence complétée et signée.
- Photocopie d'une pièce d'identité de l'élève (carte d'identité, passeport)
- 4 photos d'identité récentes (au verso, inscrire vos NOM+PRENOM).
- Photocopie du livret de famille (pages élève + parents) ou de l'acte de naissance de l'élève.
- En cas de divorce ou autre situation, veuillez joindre la photocopie du jugement.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, facture téléphone, quittance de loyer...)
- EXEAT (certificat de fin de scolarité) que vous demandez à votre ancien établissement.
- Photocopie des bulletins de l'année 2023-2024.
- Photocopie des attestations ASSR 2 et PSC1.
- Assurance scolaire (peut être fournie à la rentrée de septembre)

Allocation stages - DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

- RIB compte personnel ÉLÈVE : Afin de faciliter le versement des allocations de stage de votre enfant, nous vous demandons de fournir un RIB à son nom (si besoin, vous pouvez ouvrir un compte bancaire au nom de l'élève)
- Remplir et signer l'autorisation du représentant légal donnant droit à l'élève de recevoir l'allocation de stage.

FICHE INTENDANCE À REMPLIR ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT

- Fiche intendance ci-jointe remplie et signée.
- Attestation de paiement de CAF
- Avis d'imposition 2023 (sur les revenus 2022)
- RIB du responsable financier
- 30€ pour les élèves qui mangeront à la cantine en espèce ou en chèque (encaissé en début de mois de septembre)

ADHESIONS RECOMMANDEES

- Fiche d'inscription AS + paiement 10 €
- Fiche d'adhésion MDL + paiement 4€